



EN BREF

RÉFÉRENDAIRES DOUBLEMENT DÉBOUTÉS

MAH La Surveillance des communes a débouté le comité référendaire contre l'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH). Celui-ci lui avait demandé d'invalider la convention liant la Fondation Gandur pour l'art à la Ville de Genève, au motif que le Conseil administratif aurait dû soumettre ce document à l'approbation du Conseil municipal. Seul l'exécutif est compétent, tranche l'organe cantonal. «La problématique des charges très importantes induites par des partenariats public-privé et par ce contrat en particulier ne saurait être évacuée d'un revers de main, en se basant uniquement sur la prise de position du Conseil administratif», réagit le référendaire Tobias Schnebli (Ensemble à gauche). Par ailleurs, la Surveillance des communes est «juge et partie», accuse-t-il, puisqu'elle dépend de François Longchamp, qui a officiellement pris position en faveur de l'objet soumis en votation dimanche. Les référendaires examinent auprès de quelle instance ils pourraient recourir. Mais il n'y a pas de voie de recours, selon le Département présidentiel. Par ailleurs, un autre recours des opposants a été déclaré partiellement irrecevable par la justice. Ceux-ci reprochaient à la Ville d'avoir fait de la propagande illégale en vue de la votation de dimanche. Le recours déposé au début février a été déclaré en partie irrecevable à cause d'un problème de délai, a indiqué jeudi Maria Pérez, membre du comité référendaire. Elle confirmait une information parue sur le site de la *Tribune de Genève*. L'élue d'Ensemble à gauche relève toutefois que les juges n'ont pas tranché sur le fond et que cette décision pose un problème démocratique. Les recourants estimaient que la Ville de Genève, qui soutient le projet d'extension du MAH, avait utilisé abusivement les institutions publiques pour promouvoir cet agrandissement. RA/ATS

Dissipés, les députés élisent leur nouveau président

GRAND CONSEIL • Le PDC Jean-Marc Guinchard dirigera les débats pendant une année. L'UDC Christina Meissner accède à la vice-présidence.

ERIC LECOULTRE

Le MCG avait préparé un coup. Une surprise à l'attention de tous les détracteurs de son leader honorifique Eric Stauffer. Ce dernier s'est effectivement présenté, jeudi soir, pour l'élection à la présidence du Grand Conseil, mais en compagnie de l'ensemble de ses collègues de parti. Dix-huit candidats qui n'ont pas pu contrer l'élection attendue du député PDC Jean-Marc Guinchard, grâce à 55 voix au premier tour. Les MCG Eric Stauffer et Jean-Marie Voumard ont respectivement reçu 19 et 14 voix de l'assemblée.

Le putsch de Christina Meissner

En agissant de la sorte, le MCG a répondu aux députés qui souhaitaient un autre candidat qu'Eric Stauffer pour la première place du perchoir. «Nous siégeons dans ce parlement depuis 2005. Nous devrions avoir un président. Il vous appartient désormais de désigner l'élue MCG que vous estimez à la hauteur de cette fonction», justifie-t-il. Mais la proposition amuse plus qu'elle ne convainc. C'est donc l'ancien constituant démocrate-chrétien qui succède au PLR Antoine Barde, ému aux larmes



Sans surprise, le premier vice-président, le PDC Jean-Marc Guinchard, a été élu président, succédant au libéral-radical Antoine Barde. KEYSTONE

lors de son discours de fin de mandat.

La deuxième élection de la soirée, pour la vice-présidence cette fois, réserve aussi des surprises. L'élue UDC Christina Meissner ayant été écartée par son propre parti, au profit de son collègue Patrick Lussi (notre édition de mercredi), c'est Ensemble à gauche qui propose son nom. La voix tremblante, elle accepte sa candidature «au nom des femmes».

C'est alors que le MCG, rieur, propose également la députée d'Ensemble à gauche Magali Orsini, sanctionnée cette semaine par son groupe (lire ci-dessous). Contre toute attente, M^{me} Meissner est élue au premier tour par 50 voix contre 42 pour Patrick Lussi. Toute la gauche se lève pour l'applaudir, alors que l'UDC fait grise mine.

Dès lors, les groupes du MCG et de l'UDC se servent des élections suivantes pour pro-

poser des candidatures fantasmées. Le vert François Lefort est élu à la seconde vice-présidence, face à Eric Stauffer, Magali Orsini et Christian Zaugg (EàG). Non sans que le député Thierry Cerutti ait initialement proposé l'ensemble des femmes siégeant chez les Verts, sans être en mesure de citer leurs noms.

Magali Orsini élue par la droite

Le reste du bureau, un membre par parti, doit ensuite être reconduit. Une formalité? Certainement pas. L'UDC continuant à proposer Magali Orsini, l'assemblée doit départager les deux candidats d'Ensemble à gauche, Christian Zaugg demeurant le choix «officiel» du groupe. A l'issue du premier tour de ce scrutin, Eric Stauffer retire même sa candidature, après huit années passées au bureau, au profit de son collègue de parti Daniel Sormanni, visiblement surpris et peu enthousiaste face à la perspective d'être élu. Au final, seule Salima Moyard est réélue sans encombre. Magali Orsini, Daniel Sormanni et le PLR Jean Romain font leur entrée au bureau, après trois heures de débats dissipés. I

EN BREF

L'EMPLOYÉE RENONCE À SON VOILE AU TRAVAIL

VILLE DE GENÈVE Une employée d'une institution culturelle de la Ville de Genève avait été autorisée à porter temporairement le voile alors qu'elle travaille au contact du public (notre édition de jeudi). A la suite de la médiatisation de l'affaire, elle a décidé de renoncer à son voile au travail, informe la *Tribune de Genève*. Le chef de la Culture municipale, Sami Kanaan, avait privilégié le principe de tolérance en attendant que le Grand Conseil ne se prononce sur le projet de loi du Conseil d'Etat sur la laïcité. Plusieurs élus municipaux ainsi que le conseiller d'Etat Pierre Maudet ont critiqué une décision favorisant, selon eux, le communautarisme et contraire à la jurisprudence et à la Constitution. RA

SONDAGE SUR LES VACANCES SCOLAIRES

DIP Le Département de l'instruction publique (DIP) s'interroge sur la répartition actuelle des vacances scolaires qui prévoit une longue pause estivale de huit semaines. Il va lancer début mai un sondage auprès de 2000 familles pour connaître leurs préférences. L'objectif de cette étude est de connaître les préférences des familles au sujet d'une nouvelle répartition des vacances. Il s'agirait par exemple de raccourcir la pause d'été d'une semaine ou deux. Le SRED s'intéresse aussi à l'opinion des familles sur la répartition actuelle et aux difficultés rencontrées avec cette organisation. Les premiers résultats seront publiés entre septembre et décembre 2016. ATS

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE PBD

POLITIQUE Thierry Vidonne est le nouveau président du PBD Genève. L'élue au Conseil administratif d'Hermance remplace Charles Piguet à la tête du parti. Le parti a renouvelé son comité pour la première fois, après trois ans d'existence, indique le PBD Genève jeudi dans un communiqué. ATS

ENSEMBLE À GAUCHE PRIVE UNE ÉLUE DE COMMISSIONS

La députée d'Ensemble à gauche Magali Orsini, membre de la fraction La Gauche, est privée de ses sièges en commissions du Grand Conseil jusqu'en août, à la suite d'une décision du caucus de son groupe, par 5 voix contre 4. Elle œuvrait notamment au sein de l'importante commission des finances. Cette sanction est consécutive à un vote dissident de cette élue, le mois dernier, au sujet de la levée du secret médical en milieu carcéral. Selon Pierre Vanek, chef de groupe d'EàG, son abstention n'a pas été communiquée à ses collègues avant le vote final et a permis de faire passer la loi de justesse. «M^{me} Orsini se considère comme un électron libre qui n'a de compte à rendre à personne, estime-t-il. Or

nous n'avons qu'un seul siège en commission. Nos élus se doivent de représenter la position du groupe.»

De son côté, Magali Orsini qualifie la décision du caucus de «stalinienne» et souhaite, tout comme la fraction du DAL, que ce vote soit porté devant l'assemblée générale d'Ensemble à gauche. «Cela fait des mois qu'on cherche à m'écarter, car on veut ma place en commission des finances. C'est la première fois que l'on sanctionne quelqu'un pour une abstention!» L'élue estime avoir toujours respecté les fondamentaux du parti, mais elle revendique une liberté concernant les points moins importants. ELE

PUBLICITÉ



La droite extrême, le Front national: leurs discours et leurs activités... concrètes

Conférence-débat avec **LUZ MORA**, militante de VISA (Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes)

1er mars 2016 · 17h15	2 mars 2016 · 20h	3 mars 2016 · 18h15
FRIBOURG Espace Femmes (Rue St.-Pierre 10) 1 ^{er} étage	LAUSANNE Maison du peuple (Pl. Chaudron 5) Salle Jaurès	GENÈVE Uni-Mail (Bd. du Pont d'Arve 40) Salle M R150

VISA est une association intersyndicale composée d'une cinquantaine de structures syndicales: la FSU et plusieurs de ses syndicats, l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de l'UNEF et le syndicat de la Magistrature.

Que fait Visa face à la montée du FN et «du Front Marine Le Pen»?

1° Informe sur les dangers et le développement de l'extrême droite en France, en Europe et dans le monde ainsi que sur les «passerelles» avec la droite dure. 2° Analyse de manière critique les propositions dites sociales de l'extrême droite. 3° Dénonce toutes les discriminations racistes, sexistes, homophobes au sein et hors des entreprises. 4° Se fait l'écho de toutes les actions de solidarité avec les



Organisé par le site www.alencontre.org, le Mouvement pour le socialisme (MPS) et le Cercle la brèche. Avec le soutien de la Gauche Anticapitaliste (Lausanne, Fribourg) et du SSP-VPOD (Genève)

Des employés exploités et mis à la rue

SYNDICAT • Une entreprise de second œuvre devrait 15 000 francs à l'un de ses employés.

Hier, le syndicat Unia a lancé une action en faveur de deux employés de MM Constructions, une entreprise de second œuvre genevoise. Rassemblés devant la fiduciaire de l'entreprise, son siège, selon le registre du commerce, José Sebastiao, secrétaire syndical responsable du second œuvre, dénonce un «système d'exploitation très organisé et rôdé». En cause? «Le gérant de MM Constructions fait venir ses salariés du Portugal, ne paie que la moitié environ des heures de travail effectuées et retient presque 800 francs (700 euros) de loyer pour les chambres qu'il fournit dans une villa de France voisine, ce qui est abusif.» Selon le responsable syndical, lorsque les employés réclament ce qui leur est dû, l'employeur les envoie en vacances et, à leur retour, ne fournit plus ni travail, ni salaire, ni logement. «Nous sommes ici pour mettre ces travailleurs à disposition de leur employeur, précise le responsable syndical. L'entreprise a jusqu'à demain midi pour verser un acompte



Réunis devant la fiduciaire de l'entreprise, le syndicat menace de déposer plainte si le différend n'est pas réglé demain midi. JPDS

des salaires de janvier ou nous porterons plainte contre l'entreprise et ses directeurs.»

Le syndicat dénonce également le fait que l'ensemble des travailleurs de l'entreprise sont embauchés en classe salariale C (24,9 francs de l'heure), soit celle d'un aide non qualifié. «Qui ces aides aident-ils, puisque aucun salarié ne reçoit

un salaire d'employé qualifié?» s'interroge José Sebastiao. Le gérant de l'entreprise n'était pas joignable hier.

M. Rodrigues, l'un des employés concernés, est de retour depuis le 14 janvier. Il est jusqu'à présent resté à l'hôtel mais il sera à la rue dès ce soir. Lorsqu'en novembre dernier il se plaint de la différence entre les heures payées et celles ef-

fectuées, son patron la justifie par le retrait du loyer, de l'assurance-maladie, ou encore des trajets, mais, étonnamment, ce mois-ci, l'employé sera payé pour 192 heures de travail, et non plus 100 ou 130. Le syndicat estime que MM Constructions lui doit au moins 15 000 francs. Avec cette procédure, il aimerait «retourner au travail et [se] garantir un salaire».

L'occasion est parfaite pour José Sebastiao de rappeler que ce conflit a lieu sur fond de renégociation très délicate de la convention collective de travail. «Les patrons demandent la semaine de six jours, une plus grande flexibilité des horaires et un salaire plafonné... Alors que, de notre côté, nous nous battons pour protéger les salariés, notamment les plus âgés, et pour empêcher ces cas de dumping. Nous proposons par exemple que, chaque mois, l'employeur et l'employé signent un décompte des heures effectuées.» CAMILLE LAYAT